



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4539

Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association Lyon Ultra Run, pour l'organisation de la 12e édition de "Lyon Urban Trail", le dimanche 7 avril 2019 -
Approbation d'une convention mixte

Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2019/4539 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 25 000 EUROS A L'ASSOCIATION LYON ULTRA RUN, POUR L'ORGANISATION DE LA 12E EDITION DE "LYON URBAN TRAIL", LE DIMANCHE 7 AVRIL 2019 - APPROBATION D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DES EVENEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Lyon Ultra Run, dont le siège social est situé 46 rue du Commandant Charcot à Lyon 5^e, organise la 12^e édition de « Lyon Urban Trail », le dimanche 7 avril 2019.

L'association Lyon Ultra Run a pour objet la promotion de la course à pied sous toutes ses formes, en tout lieu et notamment la promotion de la course à pied de grand fond, c'est-à-dire pour toutes les distances supérieures au marathon.

Ce trail urbain a rassemblé environ 8 000 coureurs en 2018. Il s'appuie sur la topographie et l'architecture atypique de Lyon (collines, fleuves, traboules, bas ports, escaliers, parcs...). Entre marathon et trail, cette course allie plusieurs difficultés : montées courtes et raides (plus de 20 côtes au programme), escaliers (plus de 6 000 marches), descentes techniques, pavés disjoints et sentiers méconnus.

Il s'agit d'une épreuve pédestre assimilable aux courses nature type trail sous l'égide de la fédération française d'athlétisme et répondant à la réglementation des courses hors stade. Lors de cette épreuve, les concurrents sont considérés comme étant en excursion personnelle et sont tenus au respect du code de la route. Ils doivent effectuer l'ensemble de l'itinéraire sur les trottoirs ou dans les couloirs aménagés.

Cette année, l'association proposera à nouveau quatre distances :

- 8 km avec un dénivelé de 400 mètres,
- 14 km avec un dénivelé de 600 mètres,
- 24 km avec un dénivelé de 1 000 mètres (parcours concentré sur les collines de Fourvière et de la Croix-Rousse),
- 37 km avec un dénivelé de 1 400 mètres (marches d'escaliers, traversée de parcs, d'espaces verts, et de sites exceptionnels).

Les participants auront également la possibilité d'effectuer un parcours non chronométré : une randonnée de 12 km, avec 400 m de dénivelé.

Le départ et l'arrivée de l'ensemble des parcours proposés se dérouleront cette année Place Saint Jean. Les participants pourront ainsi découvrir ou redécouvrir Lyon et notamment les sites emblématiques et insolites : le site gallo-romain de Fourvière, les marches de la Montée Nicolas de Lange, la piste de la Sarra, l'Hôtel de Ville, et bien d'autres encore.

Pour cette 12^e édition, les principaux objectifs de l'association sont :

- d'organiser un événement de qualité avec des parcours attrayants ;
- de faire découvrir d'autres endroits et points de vue originaux de la Ville de Lyon ;
- d'attirer un grand nombre de spectateurs Lyonnais à venir encourager les participants.

Cette manifestation permet ainsi d'organiser une compétition de qualité, de faire participer un large public lyonnais à cette manifestation de plus en plus festive et conviviale et enfin de proposer la possibilité aux Lyonnais de participer à une épreuve sportive originale permettant d'explorer les richesses du patrimoine urbain lyonnais.

En 2018, l'association a reçu une subvention de 25 000 euros de la Ville de Lyon pour l'organisation de cet événement par la délibération n° 2018/3766 du 26 mars 2018.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 27 000 euros allouée à l'opération et le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 256 623 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif et à la contribution de cet événement au rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 25 000 euros à l'association Lyon Ultra Run.

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque la subvention dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/3766 du 26 mars 2018 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil **des 1^{er}, 2^e, 4^e, 5^e et 9^e arrondissements** ;

Où l'avis de la commission **éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports** ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 25 000 euros est allouée à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 12^e édition de « Lyon Urban Trail », le dimanche 7 avril 2019.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et Lyon Ultra Run, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

- 4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT